

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 7 JUIN 2024**

Présents :

Ville de Pornichet	
M. PELLETEUR, Maire	Titulaire
M. SIGUIER, Adjoint à l'urbanisme	Suppléant
M. ROTUREAU, DGS	Titulaire
M. VAN ISEGHEM, DGAS	Suppléant
Concessionnaires	
M. BUEKENHOUT, SA du Port	Titulaire
Personnel des ports	
M. DREVON, Port de plaisance	Titulaire
M. ROY, Port d'échouage	Titulaire
M. LEGRAND, Port d'échouage	Suppléant
Usagers des ports	
M. CORREC, port de plaisance	Titulaire
M. LAVAYSSIERE, port de plaisance	Titulaire
M. LE BAIL, port de plaisance	Titulaire
M. SUINAT, port d'échouage	Titulaire
M. BELLOCQ, port d'échouage	Titulaire
M. THOMERE, port d'échouage	Titulaire
Services nautiques, construction, réparation et associations sportives et touristiques liées à la plaisance	
M. CAILLAUD, La Baule Nautic/port de plaisance	Titulaire
M. GAUTIER, El Dorado Club/port de plaisance	Titulaire
M. ROMAGNOLI, 44 Nautic/port de plaisance	Suppléant
M. MARCAULT, CKPCA / port d'échouage	Titulaire
M. RENARD, Association des Usagers du Port d'échouage	Titulaire
M. LERAY, Aquajet/port d'échouage	Titulaire
Invité sans voix délibérative	
M. LEGAL, SNSM	

Préambule

Remerciements à la SNSM pour l'accueil dans ses locaux en raison d'indisponibilité de la salle du CM pour cause d'élection européenne.

Remerciements pour son action en général et plus particulièrement pour les interventions de la station à l'arrivée de la mini 6.50 : **16 assistances et remorquages pendant la nuit du 5 au 6 mai.**

1. Approbation du CR du Conseil portuaire du 01/12/2023

Compte rendu approuvé sans remarque.

2. Examen des rapports des déléguaires de DSP

Présentation des rapports par les concessionnaires avec supports projetés

Port de plaisance :

Bilan financier 2023 :

	2023	2022	Observations
Ventes de carburant	910 154	1 004 273	Baisse activité moteur (météo)
Chiffre d'affaires Par secteur d'activité			
Appel de fonds actionnaires (hors provision dragage)	698 795	672 419	
Prestations diverses (dont passages)	766 165	741 728	Augmentation tarifs publics +5%
Résultat net comptable (Bénéfice)	2131	22 004	

Dragage : durée 7mois de drague

- 80 000 m³ de sédiments immergeables
- 350 m³ de sédiments non-immmergeables
- Repli chantier : 15 juin 2024 au plus tard
- Un peu moins cher que prévu : atterrissage à 1 700 000 €
- Levé bathymétrique niveau 0 réalisé et diffusé

Reste à faire le suivi environnemental pendant 3 ans.

Bilan tempêtes :

- Des dégâts mineurs dans le port : catways fragilisés, une dizaine de pontets ou taquets d'amarrage a cédé, provoquant des dommages mineurs sur quelques bateaux. Ces sinistres ont été traités entre les assureurs des propriétaires et l'assureur du port.
- Une digue sud très exposée. Des études de stabilité sont en cours pour confirmer la réinstallation définitive de la base Primonial. A défaut ou si ces études ne sont pas concluantes, la base devra être déplacée avant le 15 octobre.
- Impact technique et financier négligeable.

Usages dérivés :

- Le port a équipé de compteurs individuels les branchements de quelques bateaux/logements permanents et rencontre des difficultés avec certains propriétaires
- Difficultés rencontrées avec les locations Airbnb de certains bateaux

Perspectives 2024 :

- Nouveautés :
 - Un 2^e bateau Océan Fifty basé à Pornichet
 - Fête du Port (25 mai)
 - Océan Fifty Series – Act II (19-23 juin)
- Maintenance et entretien :
 - Mise en place d'une pompe d'aspiration à déchets
 - Remplacement de 15 anodes (sur 92) détériorées
 - Remplacement de pontons et catways détériorés
 - Entretien en bon état d'usage des ouvrages et infrastructures
 - Installation de bouées sur les passerelles des pontons
 - Equipement du ponton carburant d'une échelle et sensibilisation à l'utilisation des échelles sur bateaux en cas de chute.

Port d'échouage :

Contrats annuels 2023 → 2024

Emplacements	511
Contrats annuels 2023	475
Contrats annuels signés au 1 ^{er} Mai 2024	408
En cours d'attribution	5
Contrats Professionnels	9

L'évolution constante du nombre de contrats annuels est une caractéristique spécifique au port d'échouage de Pornichet, des contrats sont proposés et signés de janvier à juillet

Services :

- Pass Cales qui permet d'acheter en ligne des mises à l'eau et utiliser les crédits dans l'ensemble des ports exploités par Loire-Atlantique Nautisme

Bilan tempête :

- Suite à la série de tempêtes (Celine, Ciaran et Domingos), travaux importants de renforcement des mouillages et amarres les plus exposés aux éléments
- Entre chaque tempête des navires ont été déplacés, la casse a été traitée et de nombreux objets flottants ont été évacués (une benne de 20m³ a été chargée).
- Après cet épisode la révision complète du plan d'eau a été réalisée ainsi qu'une restauration de la passerelle qui a subi de graves dommages pendant les tempêtes. Ces travaux ont significativement amputé les stocks matériaux de la société qui sont à reconstituer.
- Réparation de brèches dans la digue par la ville de Pornichet

Le second semestre 2024 doit permettre de finaliser le travail engagé avec l'APEP concernant la définition et la mise en place de mesures conservatoires afin d'assurer la sécurité du plan d'eau et des bateaux lors des prochains événements tempétueux :

- Déplacement des bateaux situés sur les zones les plus exposées à partir d'octobre
- Augmentation de l'écart entre les bateaux
- Sensibilisation des plaisanciers sur les bonnes pratiques pour l'hiver (enlèvement des voiles et équipements avec prise au vent, vérification et doublage des amarres)
- Partenariat avec la SA du Port
- Stationnement possible de certains bateaux au Pouliguen
- Organisation du plan de mouillage en fonction des tirants d'eau de façon à éviter que des bateaux à tirants d'eau trop différents soient stationnés côte à côte

Dans ce contexte d'inquiétude légitime, les plaisanciers souhaitent que soient précisés et clarifiés les niveaux de responsabilité de chacun et rappellent le coût supplémentaire à assumer en cas d'hivernage dans le bassin à flot ou à terre.

Il est aussi rappelé à cette occasion que de trop nombreux plaisanciers sont mal assurés et que le coût de traitement des épaves est pris en charge par l'APER dont le correspondant local est l'entreprise Romi-Loire à Montoir.

L'enlèvement des débris d'épaves stockés sur le parking remorques est imminent. Le délai de la procédure de déchéance de propriété a dû être respecté et explique le long stationnement de ces déchets à la vue de tous.

3. Projet du Port

La collectivité est toujours en négociation. Beaucoup de sujets sont à mettre au point :

- programme d'investissement,
- modalités d'exploitation,
- conditions juridiques d'engagement contractuel,
- financements et bilan d'opération.

Si les négociations aboutissent, la ville a pour objectif de délibérer en septembre sur l'attribution du nouveau contrat de concession. Suivra ensuite, d'ici la fin des concessions actuelles, deux années d'études nécessaires pour obtenir les autorisations administratives et environnementales. Ces deux années seront aussi le moment de la concertation pour partager le projet et l'ajuster aux besoins de chacun.

Le chantier du programme maritime et en particulier le rehaussement de la digue du port d'échouage et l'extension du terre-plein doit démarrer dès le début de la prise d'effet du nouveau contrat en janvier 2027 afin d'assurer dès l'hiver 2027-2028 de meilleures conditions de sécurité aux plaisanciers.

Le chantier terrestre se traduira par la démolition et la reconstruction des immeubles aujourd'hui présents sur le terre-plein. Il devrait s'étaler sur deux intersaisons et neutraliser une saison estivale. Personne ne sera propriétaire de locaux. Ils seront mis à disposition par le biais d'AOT après appel à candidature et mise en concurrence pour les locaux commerciaux.

Pendant le temps du chantier, la continuité d'activité de la capitainerie, de la SNSM, de l'APCC et d'un accastilleur sera assurée.

4. Mission de contrôle des infrastructures portuaires confiée à la société ACCOAST.

La commune a mandaté la société ACCOAST pour réaliser une étude diagnostic des infrastructures portuaires et notamment des digues, pieux et palplanches. La société est intervenue pendant une semaine sur site fin mai. A la date de ce conseil portuaire, la ville n'a pas encore reçu le rapport définitif et détaillé.

5. Divers

- La municipalité est interrogée sur la perspective annoncée de mise en place de sanctuaires de biodiversité par le Conseil maritime de la façade atlantique et les éventuels impacts pour le territoire. Un retour sera fait à l'occasion d'un prochain conseil portuaire.
- Interrogée sur la protection du trait de côte, la municipalité rappelle son engagement dans la démarche d'étude et son désaccord avec la méthode de cartographie des enjeux aujourd'hui employée qui :
 - ignore l'existence des ouvrages de protection
 - qui définit un point 0 différent du plan de prévention des risques littoraux à l'œuvre aujourd'hui
 - qui traite tout le littoral de façon homogène sans tenir compte des spécificités locales constatées.